



Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 21 novembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 novembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : **32**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Gabriel GLATH, Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Grégoire LEININGER.
- ✓ Excusés : **9**  
Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Davis SUCK.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **8**  
Madame, Messieurs Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Jean MEKETYN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL,
- ✓ Absents : **6**  
Madame, Messieurs HASSINGER Sabrina, BORN Guy, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE.

-----

## 08.MARCHES PUBLICS

### **OBJET : AVENANT AU MARCHE N°4 DE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS DU SYDEME**

Le Président rappelle que le Sydeme a conclu en 2016 un marché de traitement des déchets résiduels et ultimes avec la société EEW (Energy from Waste Saarbrücken GMBH).

Les autorités fiscales allemandes ayant adopté une loi sur l'échange national de quotas d'émissions d'origine fossiles (loi BEHG), le titulaire EEW est dans l'obligation de répercuter cette taxe à ses clients.

Ainsi cette taxe fiscale imprévue a été appliquée aux tonnages livrés au titre des années 2021 et 2022, soit :

- Pour 2021 un complément forfaitaire de 781,06 € HT

- Pour 2022 un complément forfaitaire de 4 885,21 € HT

Le surcoût maximum engendré par le cumul des avenants, équivaut à une augmentation du montant global du marché de l'ordre de 7,62 % par rapport à la valeur annuelle du marché.

Le cumul des différents avenants est donc de :

65 359,62 € HT pour l'avenant numéro 1,

121 032 € HT pour l'avenant numéro 3,

5 666,27 € HT pour le présent avenant numéro 4,

Soit un total de **192 057,89 € HT**, montant inférieur au seuil de modification substantielle de marché.

La CAO s'est réunie le 20 novembre 2023 à 16h30 et émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°4 avec la société EEW.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

40 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention.

**Décide**

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, le cas échéant,
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 27 novembre 2023

Roland ROTH,

Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le 06 DEC. 2023

Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC. 2023

